

**Objet : Sentiers de randonnées sous la ligne bleue - aménagement et convention financière**

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 06 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°108-2023 du 28 novembre 2023 portant définition de l'intérêt communautaire des statuts communautaire,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- l'obligation pour la communauté de communes d'assurer la gestion et l'entretien des itinéraires de randonnée pédestre hors PDIPR correspondant aux boucles de Sous la Ligne Bleue et notamment la boucle n°1 Anjoutey - Bourg-sous-Châtelet - Saint-Germain-le-Châtelet,
- la nécessité de procéder à la remise en état de la passerelle installée à l'entrée de la commune de Bourg-sous-Châtelet, le long de la RD 27,
- l'intérêt des communes susmentionnée de disposer d'un cheminement piéton sécurisé,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer avec les communes d'Anjoutey, Bourg-sous-Châtelet et Saint-Germain-le-Châtelet, une convention précisant la clé de répartition financière conclue entre les collectivités concernées, pour la remise en état de la susdite passerelle.

**Article 2** : de prendre en charge 50 % du montant total TTC des travaux nécessaires à la réhabilitation de la passerelle à l'entrée de la commune de Bourg-sous-Châtelet.

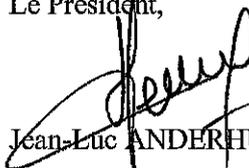
**Article 3** : de procéder à l'avance des fonds en réglant directement le ou les prestataires qui seront retenus pour réaliser les travaux, les communes réglant à la communauté de communes leur quotepart dans le délai de 3 mois suivant cette avance.

**Article 4** : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2,
- Communes de Bourg-sous-Châtelet - Anjoutey et Saint-Germain-le-Châtelet.

**Visa préfectoral**

Etueffont, le 17 janvier 2025,  
Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER

